

**Dossier de l'OHI n° ISPWG****LETTRE CIRCULAIRE 23/2022**  
**20 juin 2022****PLAN STRATEGIQUE DE L'OHI 2021-2026 –  
DETERMINATION DES CHIFFRES POUR CALCULER LES INDICATEURS DE  
PERFORMANCE STRATEGIQUE (SPI) ATTRIBUES A L'IRCC**

## Références :

- A. Plan stratégique de l'OHI 2021-2026
- B. Lettre de l'IRCC 01/2021 du 10 novembre 2021
- C. Atelier de l'IRCC sur le plan stratégique de l'OHI – avril 2022
- D. IRCC-14 – Liste des actions et décisions
- E. IRCC-14 – Document IRCC14-08C (Proposition du président de l'IRCC concernant les SPI attribués à l'IRCC)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. À la suite de l'approbation du Plan stratégique de l'OHI (référence A), la méthodologie de calcul des chiffres des SPI attribués à l'IRCC a été identifiée avec la lettre de l'IRCC (référence B) et discutée lors de l'atelier de l'IRCC sur le Plan stratégique de l'OHI en avril 2022 (référence C).

2. Lors de l'IRCC-14, le président de l'IRCC a présenté une proposition de mesure des SPI attribués à l'IRCC. La proposition a été approuvée par les membres du Comité (référence D – décision 45) et le Secrétariat de l'OHI a été invité, conformément à la proposition en référence E, à aider à déterminer les chiffres pour les quatre SPI suivants :

- SPI 1.2.2 – Pourcentage des zones importantes du point de vue de la navigation (par ex. dispositifs de séparation du trafic représentés sur les cartes, mouillages, chenaux) pour lesquelles la pertinence des connaissances hydrographiques est évaluée au moyen des indicateurs de qualité appropriés.
- SPI 2.1.1 – Nombre de consultations du portail pour le téléchargement de données/informations.
- SPI 2.2.1 – Pourcentage de zones convenablement hydrographiées par l'Etat côtier.
- SPI 2.3.1 – Nombre de SH qui déclarent avoir réussi à appliquer les principes directeurs communs des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale dans leur contexte national.

3. Afin de procéder à la mesure des chiffres relatifs aux SPI visés au paragraphe 2, les Etats membres de l'OHI sont priés :

- SPI 1.2.2 : d'autoriser les RENC à fournir les données CATZOC de leurs ENC respectives distribuées au Secrétariat de l'OHI.

- SPI 2.2.1 : de mettre à jour régulièrement et au moins une fois par an la publication C-55 de l'OHI.
- SPI 2.3.1 : de remplir le questionnaire fourni à l'annexe A et le renvoyer au Secrétariat de l'OHI **au plus tard le 15 octobre 2022** par courrier électronique ([cl-lc@iho.int](mailto:cl-lc@iho.int)) ou de préférence en utilisant le système de formulaires en ligne de l'OHI disponible au lien suivant :  
[https://IHO.formstack.com/forms/cl23\\_2022](https://IHO.formstack.com/forms/cl23_2022)

4. Le Secrétariat de l'OHI fournira les chiffres relatifs aux SPI visés au paragraphe 2 dans le Rapport annuel 2022 de l'OHI, pour la prochaine présentation à la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération

Pour le Secrétaire général,



Luigi SINAPI  
Directeur

Annexe A : questionnaire pour la mesure du SPI 2.3.1

## **QUESTIONNAIRE POUR LA MESURE DU SPI 2.3.1**

### **Introduction**

Les principes directeurs communs pour l'innovation, la gouvernance et la conformité dans la gestion de l'information géospatiale ont été rédigés par le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) et finalement approuvés par le Conseil économique et social (ECOSOC) en 2015. L'adhésion suggérée à ces principes vise à établir des organisations d'information géospatiale solides, performantes et pertinentes.

Cette intention est pleinement conforme au But 2 du Plan stratégique de l'OHI visant à aider les services hydrographiques à *accroître l'utilisation des données hydrographiques au profit de la société* en renforçant les positions nationales et régionales respectives. La Cible 2.3 du Plan stratégique recommande l'application des *principes directeurs communs des Nations Unies pour la gestion de l'information géospatiale afin d'assurer l'interopérabilité et une utilisation accrue des données hydrographiques en combinaison avec d'autres données marines* avec l'indicateur de performance stratégique (SPI) 2.3.1 associé, en comptant le nombre de SH qui déclarent avoir réussi à appliquer les principes dans leurs contextes nationaux pour refléter cette ambition stratégique.

Toutefois, étant donné que le contexte national et régional de chaque SH variera, il est raisonnable de s'attendre à ce que l'interprétation des principes directeurs diffère également d'un Etat membre à l'autre. Par conséquent, il est difficile de mesurer le SPI 2.3.1 de manière à permettre une comparaison significative des progrès. Par conséquent, le questionnaire suivant vise à donner une première impression de la situation mondiale qui, à son tour, guidera l'élaboration d'un schéma de mesure pour suivre périodiquement les progrès.

Le questionnaire comprend à la fois des indicateurs quantitatifs et des commentaires qualitatifs permettant une analyse statistique, ainsi que l'identification des tendances communes et des défis auxquels les Etats membres sont confrontés dans la mise en œuvre des principes directeurs.

## **Représentation**

**a) Participation** : Votre organisation participe-t-elle à votre délégation nationale à l'UN-GGIM ?

Oui

Non

Autre

Si « Autre », veuillez décrire : [Click here to enter text.](#)

## **Innovation**

**b) Plaidoyer en faveur des données hydrographiques** : Votre gouvernement encourage-t-il activement l'utilisation des données hydrographiques au-delà de la sécurité de la navigation à l'appui du développement durable, de la croissance économique, de la réduction des risques de catastrophe et des changements climatiques ?

Totalement

Partiellement

Pas du tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**c) Collaboration et coordination** : Votre gouvernement encourage-t-il les collaborations nationales, régionales et mondiales essentielles à la facilitation de l'amélioration de la mise au point, de la gestion, de l'utilisation et de l'échange d'information hydrographique, afin de créer de nouvelles connaissances et de fournir des produits et services hydrographiques répondant aux besoins des utilisateurs du domaine maritime ?

Totalement

Partiellement

Pas du tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**d) Développement continu et reconnaissance du travail :** Votre gouvernement s'engage-t-il à adopter des politiques et des pratiques qui assurent le développement continu, la compétence professionnelle et les pratiques éthiques de ceux qui travaillent pour et avec les données hydrographiques ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**e) Agilité et dépendance :** Votre gouvernement s'intéresse-t-il aux progrès pédagogiques, technologiques et autres pour appuyer le développement et la prestation de produits et services hydrographiques et en tire-t-il parti ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**f) Données ouvertes :** Dans la mesure du possible, votre gouvernement adopte-t-il des politiques qui maximisent l'accès et l'utilisation de l'information géospatiale ouverte, libre et non sélective à des fins d'innovation, de prise de décision efficiente et efficace et d'une société spatialisée ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

## **Gouvernance**

**g) Utilisation et respect des normes géospaciales** : Votre gouvernement s'est-il engagé à utiliser des normes et des technologies de géotraitement interopérables pour l'information hydrographique conformément au cadre de normes de géodonnées maintenu par l'OHI, l'ISO et l'OGC ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**h) Propriété et responsabilité** : Votre gouvernement s'est-il engagé à publier les métadonnées, y compris les renseignements sur la propriété et les droits de propriété intellectuelle, les conditions d'accès et d'utilisation et les spécifications techniques des données hydrographiques nationales et votre organisation est-elle responsable de la conformité aux spécifications de l'OHI, de l'ISO et de l'OGC des ensembles de données hydrographiques mis à disposition pour la consommation et l'utilisation?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**i) Transparence** : Les sources et les processus utilisés pour créer et fournir des ensembles de données hydrographiques officiels sont-ils transparents pour le public ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**j) *Respect et confidentialité*** : Votre organisation fait-elle preuve d'un niveau élevé de responsabilité et de considération envers les parties prenantes dans l'exécution des opérations quotidiennes et accorde-t-elle un soin particulier à la protection de la confidentialité des informations hydrographiques susceptibles d'avoir un impact négatif sur une personne, une communauté et/ou un Etat membre ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**k) *Normes de service*** : Votre organisation utilise-t-elle des pratiques et des solutions de gestion exemplaires de l'information géospatiale pour les données hydrographiques et poursuit-elle l'excellence dans la fourniture de données et de services hydrographiques, y compris l'accès approprié, l'impartialité et l'équité à tous les intervenants ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**l) *Cadre institutionnel*** : Votre gouvernement encourage-t-il et crée-t-il des cadres juridiques, stratégiques et administratifs inclusifs et participatifs pour gérer la propriété des données hydrographiques, la qualité des données hydrographiques, ainsi que les questions de propriété intellectuelle et de confidentialité ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**m) Expertise** : Votre gouvernement valorise-t-il l'expertise nationale en matière de connaissances et d'expérience de l'information hydrographique afin, le cas échéant, de commenter et de valider la qualité des ensembles de données hydrographiques couvrant les eaux territoriales nationales en cherchant leur cohérence globale, afin de donner des conseils sur les questions d'application, d'interprétation et d'utilisation de l'information hydrographique ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

**n) Coopération et harmonisation internationales** : Votre organisation est-elle engagée dans une coopération bilatérale et multilatérale en matière de gestion de l'information hydrographique afin de favoriser des systèmes de gestion des données géospatiales efficaces et efficients et l'harmonisation des données et services hydrographiques nationaux aux niveaux régional et mondial est-elle encouragée afin de répondre aux besoins des utilisateurs supranationaux ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)

### **Conformité**

**o) Souveraineté des Etats membres** : Votre gouvernement considère-t-il et traite-t-il les données hydrographiques comme une infrastructure de base, à créer et à maintenir comme d'autres infrastructures de base ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)



**p) *Respect de la loi*** : La propriété intellectuelle des créateurs et des fournisseurs de données hydrographiques est-elle reconnue et protégée dans votre pays ?

Totalement

Partiellement

Pas du Tout

Commentaires supplémentaires : [Click here to enter text.](#)